

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION :

PRESENTS : 7

VOTANTS : 9

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

POUR : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 5 décembre 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Etaient excusés : VENERA Christophe, Philippe Francine (pouvoir à SAUNIER Jean-Marc), JOUANNEAU Fanny, VINCENT Denise (pouvoir à GONON Florence),

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022/62 : Attribution de subventions aux associations

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

1	ADMR Haut Oisans	350,00
2	Cantorissium chorale	15,00
3	Coopérative Ecole élémentaire Freney	360,00
4	Coopérative Ecole Maternelle Mizoën	360,00
5	Polyfemna chorale	15,00
6	Sapeurs Pompiers Les deux Alpes	100,00
7	LOCOMOTIVE (enfants atteints cancer)	50,00
8	Chant'Oisans chorale	15,00
9	Les estivales du Freney	100,00
10	Les poilus de l'Oisans	50,00

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : 13 DEC. 2022

Date de publication :

13 DEC. 2022

